

Décision n°2025-86
 Nature : Commande Publique (1.7.7)

Marché n°24A007 : Travaux d'extension et réaménagement de l'école maternelle Jacques Prévert

Lot n°1 : Terrassement – VRD – Espaces Verts
Avenant n°1

Le Maire de Francheville,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-21 et L. 2122-22,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°2025-02-05 du Conseil Municipal en date du 07 février 2025 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en matière de commande publique (alinéa 4),

VU la mission de maîtrise d'œuvre confiée au groupement d'entreprises représenté par l'architecte mandataire PÉPIN DE BANANE Architecture situé 63 rue de la République à Lyon (69002),

VU la décision n°2024-36 en date du 12 juin 2024 portant attribution du lot n°1 – Terrassement – VRD – Espaces Verts à l'entreprise PASCAL GUINOT TRAVAUX PUBLICS, située ZI Les Près Neuf à Romanèche-Thorins (71570) pour un montant de 88 883,20 € HT soit 106 659,84 € TTC (TVA 20 %),

VU les articles R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique permettant les modifications de faible montant dans la limite de 15 % pour les marchés de travaux,

CONSIDÉRANT qu'il convient de modifier le marché de travaux initial afin d'inclure les prestations complémentaires nécessaires à la bonne réalisation du chantier, à savoir l'agrandissement de la zone de terrassement, la modification de l'enrobé initial par un enrobé drainant avec raccords de sol au droit des tranchées, aménagement d'une rampe d'accès supplémentaire et mise en œuvre de terre végétale. La clôture prévue initialement au marché est supprimée au profit de la clôture mise en œuvre par le marché de végétalisation en cours à l'école du Bourg.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : Les modifications suivantes sont apportées au marché initial :

Prestations supplémentaires	Montant HT
Plus-value pour terrassement complémentaire , y compris réseaux extérieurs	+ 4 108,00 €
Moins-value enrobé noir prévu initialement, y compris reprise de Voirie	- 6 475,00 €
Plus-value enrobé noir drainant, y compris raccords de sols au droit des tranchées	+ 13 605,00 €
Plus-value pour rampe d'accès supplémentaire	+ 1 360,00 €
Plus-value pour supplément de mise en œuvre de terre végétale	+ 1 600,00 €
Moins-value clôture et repose du portail d'accès « pompier »	- 2 080,00 €
TOTAL € HT	12 118,00 €
TOTAL € TTC	14 541,60 €

Accusé de réception en préfecture
 069-216900894-20250624-Dec2025-86-AU
 Date de télétransmission : 25/06/2025
 Date de réception préfecture : 25/06/2025

ARTICLE 2 : Ces modifications entraînent une plus-value de 12 118,00 € HT soit 14 541,60 € TTC (TVA 20%).

ARTICLE 3 : Le marché de travaux du lot n°1 – Terrassement – VRD – Espaces Verts s'élève désormais à 101 001,20 € HT soit 121 201,44 € TTC (TVA 20%) ce qui représente une augmentation d'environ 13,63 % par rapport au montant initial.

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Francheville, le 24 juin 2025

**Claire POUZIN,
Maire de FRANCHEVILLE**

